



COSI

Compte-rendu de la réunion du 26 mars 2009.

Présents: Y. STORDEUR, P. DEGEEST, Y. VANDERDONCKT, M. DEDONCKER, P. MINNAERT, D. PARIS, Q. GREGOIRE, X. LAMBIN, Ph. BOULANGER, R. LANDRAIN, F. DEFFENSE, T.FIERENS,

Excusés: S. GYDE, H. DePOORTERE, C.MARCHAL

1. Approbation du dernier CR de la réunion du 5 mars 2009.
2. Présentation et résumé des travaux du CCU par J.P. CHARLIER
3. Communication de F.Deffense sur l'état des lieux en matière de couverture. La liste des mâts on AIR, prévus et bloqués sera diffusée aux participants. La position d'ASTRID est actuellement d'attendre le déblocage budgétaire pour lancer les travaux sur les mâts bloqués. Pour les travaux en cours, ceux-ci seront achevés. On attend beaucoup du rapport d'audit de Deloitte. Le CCU a fait le maximum pour mettre la pression sur le Ministre de l'Intérieur. On conseille d'actionner les Bourgmestres afin qu'ils fassent pression sur le Gouvernement. Il est également conseillé, dans les provinces où cela est possible de répertorier en détail les zones à problèmes et de développer les arguments opérationnels: en multidisciplinaire, c'est plus cohérent.
4. réglementation pour diminuer les rayonnements des antennes: voir <http://telecomastrid.over-blog.com>. La réglementation bruxelloise a été reportée jusqu'en septembre. Il est possible que les autres régions emboîtent le pas mais il n'existe pas de certitudes à ce propos.
5. Le Capt Minnaert demande s'il existe une solution pour l'utilisation d'ASTRID par des employés communaux. Dans le cadre des plans catastrophes communaux, certains services (voirie et travaux notamment) sont amenés à devoir participer au PC-Ops, or ils ne peuvent pas y être présents constamment. Il n'existe pas d'interdiction à utiliser ASTRID comme moyen de communication dans une commune et, dans ce cadre, des moyens organiques et des groupes « privés » peuvent être alloués. En extension, des groupes multidisciplinaires locaux peuvent y être placés pour les besoins de plans catastrophes communaux.
6. Projet de simplification du fleetmapping.
 - 6.1. Une alternative à la proposition de Liège serait de ne plus utiliser les groupes locaux. En principe le dispatching provincial envoie les missions et donne les groupes de projets zonaux à la mission en cas de besoin. Pour les missions non-urgentes, la proposition est d'utiliser les groupes provinciaux B et M suivant les besoins.
 - 6.2. Une autre alternative est mise sur la table par Mouscron mais le groupe demande de le faire par écrit pour la prochaine réunion. Le représentant du Hainaut est chargé de diffuser cette proposition par écrit pour la prochaine réunion.
 - 6.3. Le groupe COSI est d'avis qu'une procédure identique pour toutes les zones est impossible car le nombre de SI par zone varie de 2 à plus de 15. Il vaut mieux partir d'une base opérationnelle que d'une base zonale qui ne sert qu'à la gestion administrative. Pour cela, partir de la province paraît plus cohérent.
 - 6.4. Interventions avec la Protection Civile: il est fort difficile à la PC de travailler avec des organisations basées sur les zones. Les erreurs de communication engendrées par le nombre de choix possible pourraient rendre celles-ci impossibles. Il faut tenir compte de la politique de renfort pour l'organisation des communications, même en local.

6.5. Le mnémonique des zones basé sur la position de la rose des vents, n'est pas très parlant pour l'utilisateur de terrain. Il est proposé une mnémonique sur le nom de zone mais ceci ne fait pas l'unanimité car, pour certains, cela n'est pas plus facile et renforcera peut-être la notion de territoire que la réforme veut faire disparaître. La discussion continuera avec des propositions plus concrètes lors de la prochaine réunion.

7. La réunion est clôturée avec le report à la réunion suivantes :

7.1.

8. La prochaine réunion est fixée le 30 avril 2009 à 14 heures à Eghezee.

Ordre du jour:

- projet de procédure d'utilisation du fleetmapping multidisciplinaire sur base zonale et provinciale.
- Procédure radio interne à la zone lorsque deux envois sont nécessaires.
- Communication sur l'état des lieux en matière de couverture radio.

Prochaines réunions :

le 28 mai et le 25 juin à 14 heures à EGHEZEE.